



E-commerce, achat en allemagne et revente en france

Par **FLORENTE**, le **02/04/2009** à **18:15**

Madame, Monsieur,

J'aurais une questions sur la TVA en France et en Allemagne.

Voila, je gère un site de vente en ligne dont mes fournisseurs sont pour la plupart en Allemagne. J'achète donc les vêtements en Allemagne pour les revendre en France.

Le problème est que mon comptable me dit que je ne peux pas récupérer la TVA vu que les achats se font en Allemagne.

Est ce bien exact?

Et vu le nombre d'achat et montant, n'y a t'il aucun moyen de la récupère, cela reste L'Europe.

En vous remerciant d'avance de votre réponse,

Merci à tous.

Par **M_Guet**, le **06/04/2009** à **15:17**

Bonjour,

si vous disposez d'un numéro de TVA en France (FR XX XXX XXX XXX), communiquez-le à votre fournisseur allemand: il ne vous facturera pas la TVA allemande, et votre expert

comptable se fera un plaisir d'auto liquider tout cela sur votre déclaration de TVA.

si vous ne disposez pas de numéro de TVA en France, vous serez facturé de la TVA de tous vos fournisseurs en France et en UE et ne pourrez pas la récupérer...

Etre assujetti ou ne pas l'être, telle est la question.

MGuet

Par **FLORENTE**, le **06/04/2009** à **15:22**

Bonjour et merci de votre réponse. En effet, je dispose bien d'un numéro de TVA depuis peu et mes fournisseur ont bien mis mon compte à jour et mon bien signalé que la TVA ne me serais plus facturé.

Cordialement.